

Résumé des caractéristiques du produit pour un produit biocide

Nom du produit: Dip es lac DL

Type(s) de produit: TP03 - Hygiène vétérinaire

Numéro de l'autorisation: EU-0028957-00000

Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3: EU-0028957-0002

Table des matières

Informations administratives	1
1.1. Noms commerciaux du produit	1
1.2. Titulaire de l'autorisation	1
1.3. Fabricant(s) des produits biocides	1
1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)	2
2. Composition et formulation du produit	2
2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide	2
2.2. Type de formulation	2
3. Mentions de danger et conseils de prudence	2
4. Utilisation(s) autorisée(s)	3
5. Conditions générales d'utilisation	4
5.1. Consignes d'utilisation	4
5.2. Mesures de gestion des risques	4
5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement	5
5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage	5
5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage	5
6. Autres informations	5

Informations administratives

1.1. Noms commerciaux du produit

Dip es lac DL
Traylac O-F
Baktostop Lactic
Lacti-Bac Dip
DS 1.0 F

1.2. Titulaire de l'autorisation

Nom et adresse du titulaire de l'autorisation	Nom	CVAS Development GmbH
	Adresse	Am Hafen 16 68526 Ladenburg Allemagne
Numéro de l'autorisation	EU-0028957-00000 1-1	
Numéro de référence de l'autorisation R4BP 3	EU-0028957-0002	
Date de l'autorisation	18/07/2023	
Date d'expiration de l'autorisation	30/06/2033	

1.3. Fabricant(s) des produits biocides

Nom du fabricant	Arthur Schopf Hygiene GmbH & Co. KG
Adresse du fabricant	Pfaffensteinstraße 1 83115 Neubeuern Allemagne
Emplacement des sites de fabrication	Pfaffensteinstraße 1 83115 Neubeuern Allemagne

1.4. Fabricant(s) de(s) la substance(s) active(s)

Substance active	1322 - Acide L-(+)-lactique
Nom du fabricant	Purac Biochem bv
Adresse du fabricant	Arkelsedijk 46 4206AC Gorinchem Pays-Bas
Emplacement des sites de fabrication	Arkelsedijk 46 4206AC Gorinchem Pays-Bas

2. Composition et formulation du produit

2.1. Informations qualitatives et quantitatives sur la composition du produit biocide

Nom commun	Nom IUPAC	Fonction	Numéro CAS	Numéro CE	Teneur (%)
Acide L-(+)-lactique		Substance active	79-33-4	201-196-2	1,92
Acide méthanesulfonique	Acide méthanesulfonique	Substance non active	75-75-2	200-898-6	0
Acide phosphorique	Acide phosphorique	Substance non active	7664-38-2	231-633-2	0
Acide sulfurique	Acide sulfurique	Substance non active	7664-93-9	231-639-5	0
Acide isononanoïque	Acide isononanoïque	Substance non active	3302-10-1	221-975-0	0

2.2. Type de formulation

AL - Liquide destiné à être utilisé sans dilution

3. Mentions de danger et conseils de prudence

Mention de danger

Conseils de prudence

4. Utilisation(s) autorisée(s)

4.1 Description de l'utilisation

Utilisation 1 - Utilisation n° 1.1 - Désinfection des trayons après la traite par trempage manuel ou automatique

Type de produit	TP03 - Hygiène vétérinaire
Le cas échéant, description exacte de l'utilisation autorisée	-
Organisme(s) cible(s) (y compris stade de développement)	Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Bactéries Stade de développement: Pas de donnée Nom scientifique: pas de donnée Nom commun: Levures Stade de développement: Pas de donnée
Domaine d'utilisation	Intérieur Désinfection des trayons après la traite
Méthode(s) d'application	Méthode d'application: Trempage Description détaillée: Désinfection des trayons après la traite Trempage manuel en utilisant un gobelet de trempage Trempage automatique par robot
Taux et fréquences d'application	Taux d'application: Produit prêt à l'emploi (RTU), 1,92 à 1,96 % d'acide L(+) lactique Dilution (%): - Nombre et fréquence des applications: 2 à 3 fois/jour (après chaque traite)
Catégorie(s) d'utilisateurs	Professionnel
Dimensions et matériaux d'emballage	Jerrican en polyéthylène haute densité (HDPE) : 5-60 kg Fût en HDPE : 60-200 kg Grand récipient pour vrac (GRV) en HDPE : 600-1000 kg

4.1.1 Consignes d'utilisation spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.2 Mesures de gestion des risques spécifiques

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.3 Le cas échéant, les indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.4 Le cas échéant, les instructions pour l'élimination en toute sécurité du produit et son emballage

Voir les instructions générales d'utilisation.

4.1.5 Le cas échéant, les conditions de stockage et la durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Voir les instructions générales d'utilisation.

5. Conditions générales d'utilisation

5.1. Consignes d'utilisation

Le produit doit être amené à une température comprise entre 20°C et 30 °C avant utilisation.
Il est recommandé d'utiliser une pompe de dosage pour le remplissage du produit dans l'équipement utilisé pour l'application.
Remplir le réservoir de la pompe de dosage avec le produit prêt à l'emploi. Éviter de déverser les liquides en surplus.
Appliquer le produit par trempage manuel ou automatique. S'assurer que les trayons sont entièrement recouverts de désinfectant.
Volumes d'application pour les vaches et les bufflones - 5 ml/traitement et pour les brebis et les chèvres - 3 ml/traitement.
Laisser le produit sur les trayons jusqu'à la traite suivante. Garder les animaux debout pendant au moins 5 minutes après traitement.
Après désinfection, nettoyer l'équipement d'application par rinçage à l'eau.

5.2. Mesures de gestion des risques

Aucune.

5.3. Indications spécifiques relatives aux effets directs ou indirects, les instructions de premiers secours et les mesures d'urgence pour protéger l'environnement

Consignes de premiers secours

EN CAS D'INHALATION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : laver la peau à l'eau. En cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : en cas de symptômes, rincer avec de l'eau. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

EN CAS D'INGESTION : en cas de symptômes, appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin.

Mesure d'urgence pour la protection de l'environnement :

Précautions pour la protection de l'environnement : ne pas laisser le produit atteindre les égouts ou les masses d'eau.

Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage : absorber avec une substance hygroscopique (sable, diatomite, liant universel). Ne pas utiliser de matières combustibles telles que

la sciure de bois. Éliminer la matière recueillie conformément à la réglementation locale.

5.4. Consignes pour une élimination sûre du produit et de son emballage

À la fin du traitement, éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux exigences locales.

Les produits usagés peuvent être évacués vers les égouts ou vers le dépôt de fumier en fonction des exigences locales.

5.5. Conditions de stockage et durée de conservation du produit dans des conditions normales de stockage

Durée de conservation : 24 mois

Ne pas stocker à des températures supérieures à 40 °C.

Tenir à l'écart de la chaleur et de la lumière directe du soleil.

Protéger du gel.

Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

6. Autres informations

Non pertinent